



## Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2020

---

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire Jules Bouchard dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2020.

### 1. Rapport financier au 31 décembre 2020

La municipalité a terminé l'année 2020 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 254 421 \$ qui se détaille avec des revenus de 3 796 685 \$, des dépenses de 3 377 704 \$ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 164 560 \$. Ce résultat s'explique par une gestion serrée des finances publiques.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 360 313 \$, dont 105 040 \$ ont été affectés au budget 2021 afin de maintenir le taux de taxes à un taux équivalent. La municipalité a également prévu l'affectation d'excédents dédiés au remboursement de la dette, en eaux usées et à la valorisation du cœur du village dont 75 195 \$ ont été affectés au budget 2021.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2020 s'élève à 12 081 000 \$, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 4 963 778 \$, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 7 117 222 \$.

### 2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2020 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « MNP S.E.N.C.R.L. ». Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2020; ce taux étant de 1,4085 \$ / 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 0,0154 \$ comparativement à l'année 2019. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2020 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

### 3. Réalisations 2020

Parmi les projets réalisés en 2020, il y a entre autres la réfection du Rang 3 pour un montant d'environ 1 840 500 \$, la réfection du Rang 8 et de l'entrée Est du Rang 6 pour un montant d'environ 290 500 \$, le rechargement et du creusage de fossés dans le Carreau-Gervais et l'aménagement d'un parc dans la 3e rue Nord d'une valeur de 51 875 \$.

En 2020, une Corporation de développement a été mise en place et a entrepris des démarches pour revitaliser le cœur du village. Le comité des loisirs a permis de réaliser de belles activités pour la population malgré la pandémie. De nombreux bénévoles et autres acteurs ont travaillé dans l'ombre pour dynamiser la municipalité et nous tenons à les remercier pour leur implication.

#### **4. Conclusion**

L'année 2020 a apporté son lot de défis et de contraintes en raison de la pandémie de Covid-19. Ce fut une année éprouvante pour la majorité d'entre nous et malgré tout, la population de Saint-Nazaire a su s'adapter. Les élus, les employés municipaux, les comités municipaux et nos précieux bénévoles ont su réaliser de nombreux projets et dynamiser la Municipalité. Je tiens à souligner le suivi de dossiers effectués par le conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité.

De nombreux autres projets sont en élaboration pour l'année 2021, dont la phase II des travaux dans le Rang 3, la réalisation de la dernière phase de développement du quartier Boréal, l'alimentation en eau potable du quartier Bouchard, la réfection de la conduite d'amenée d'eau brute de la municipalité, l'aménagement d'une piste de vélo de montagne et plusieurs autres.

Finalement, je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport du maire sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et qu'une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 7 juin 2021

Jules Bouchard, maire